

Le Fongecif Île-de-France, acteur majeur des transitions professionnelles

Paris, le 30 novembre 2017 – Le gouvernement a communiqué le 15 novembre dernier aux partenaires sociaux un document d'orientation destiné à expliciter les objectifs de la réforme de la formation professionnelle à venir. Au regard des enjeux, les instances paritaires rappellent que le Fongecif Île-de-France est un acteur majeur des transitions professionnelles, dans un contexte de forte demande de reconversion et de changements de carrière.

Le Conseil d'administration du Fongecif Île-de-France a pris connaissance du document d'orientation sur la formation professionnelle, communiqué par le gouvernement aux organisations nationales représentatives des salariés et des employeurs. Ce document précise les objectifs du gouvernement en vue de la négociation nationale interprofessionnelle qui pourrait aboutir à un accord en février prochain.

Les orientations du gouvernement s'inscrivent dans des logiques de simplification des dispositifs de financement, d'autonomie des actifs dans la construction de leurs parcours professionnels et de recherche de la qualité et de la performance des actions de formation, auxquelles le Fongecif Île-de-France souscrit pleinement. Le gouvernement appelle en effet à un changement profond du système de formation professionnelle. Celui-ci aura besoin de s'appuyer sur les acquis importants de la précédente réforme et sur les résultats des opérateurs existants, tels que le réseau des Fongecif.

Opérateur du conseil en évolution professionnelle (CEP) depuis 2015 et première plateforme d'accueil avec plus de 300 000 contacts annuels, le Fongecif Île-de-France a tout mis en œuvre pour la réussite de ce dispositif créé par la réforme de 2014. Grâce à la mobilisation de ses équipes, 55 000 actifs sont accompagnés chaque année, depuis le diagnostic de leur situation jusqu'à la concrétisation de leur projet professionnel.

Le compte personnel de formation (CPF) est aussi pleinement intégré dans l'activité du Fongecif Île-de-France, avec la possibilité de l'articuler avec le congé individuel de formation (CIF) en cofinancement, ou encore par la gestion des demandes individuelles auprès des OPCA. Par ailleurs, la démarche qualité, pour les organismes comme pour les actions de formation, est mise en œuvre depuis plus de 10 années pour sécuriser les trajectoires des salariés et optimiser l'efficacité des parcours de formation.

Une opportunité pour valoriser les actions du Fongecif Île-de-France

L'accord qui sera négocié par les partenaires sociaux, représentés régionalement au Conseil d'administration du Fongecif Île-de-France, est une opportunité pour valoriser les actions menées depuis 1983 par les Fongecif au service des salariés, puis des actifs, et des entreprises.

Les améliorations possibles du système devront prendre en compte les besoins exprimés par les salariés et les demandeurs d'emploi en matière de transitions professionnelles. Pour être réelles et efficaces, celles-ci sont principalement réalisées avec des formations longues et qualifiantes, facilitées par des prestations d'accompagnement renforcé (le CEP), par un financement spécifique à préserver (le CIF) et par une mission de suivi de la relation entre les stagiaires et leur organisme de formation. Pour le Fongecif Île-de-France, il ne fait guère de doutes que les négociateurs de

l'accord s'attacheront à mener une réflexion approfondie sur ces trois axes fondamentaux des transitions professionnelles.

« Le Fongecif Île-de-France est, depuis bientôt 35 ans, la première institution au service des salariés pour réaliser leur transition professionnelle », affirme Myriam Pesic, Présidente du Fongecif Île-de-France. « Alors que deux tiers des Français expriment le souhait de changer de métier, les instances paritaires du Fongecif Île-de-France veulent continuer à les accompagner dans la concrétisation de leurs projets professionnels, notamment par le financement des reconversions et des formations longues. Il en va de la possibilité donnée à chacun d'évoluer personnellement et professionnellement, mais aussi de permettre aux entreprises de bénéficier des compétences d'aujourd'hui et de demain ».

À propos du Fongecif Île-de-France

Le Fongecif Île-de-France est l'un des cinq opérateurs habilités à délivrer le conseil en évolution professionnelle. Le Fongecif Île-de-France accueille, conseille et accompagne les salariés d'Île-de-France dans leur projet d'évolution professionnelle. Organisme paritaire interprofessionnel, le Fongecif Île-de-France finance les projets individuels des salariés dans le cadre d'un congé individuel de formation, d'un bilan de compétences, d'une formation hors temps de travail ou d'une validation des acquis de l'expérience.

En 2016, le Fongecif Île-de-France a engagé 244 millions d'euros pour la formation des salariés franciliens. Il a accompagné plus de 300 000 personnes, délivrés plus de 55 000 CEP et financés plus de 15 000 projets professionnels.

La Présidente du Fongecif Île-de-France est Myriam Pesic, le Vice-président Patrick Frange, et le Directeur général Laurent Nahon.

Pour en savoir plus : www.fongecif-idf.fr

Contact presse

Sandrine GUÉDON – Tél. : 01 44 10 59 73 – Courriel : s.guedon@fongecif-idf.fr